



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du 17 septembre 2018

Délibération n° 2018-2955

commission principale : développement économique, numérique, insertion et emploi

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Vie étudiante - Appel à projets Initiatives étudiantes

service : Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'innovation et de l'action économique

Rapporteur : Madame la Conseillère déléguée Peillon

Président : Monsieur David Kimelfeld

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 28 août 2018

Secrétaire élu : Monsieur Damien Berthilier

Affiché le : mercredi 19 septembre 2018

Présents : MM. Kimelfeld, Grivel, Mme Bouzerda, MM. Bret, Brumm, Mme Picot, MM. Le Faou, Abadie, Crimier, Philip, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, Frih, M. Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Kabalo, Képénékian, Mmes Frier, Cardona, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Barge, Eymard, Mme Rabatel, M. Bernard, Mme Poulain, M. Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Calvel, Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Mme Belaziz, MM. Jacquet, Chabrier, Mmes Peillon, Jannot, M. Vesco, Mme Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, M. Barret, Mmes Basdereff, Beautemps, Berra, MM. Berthilier, Blache, Boudot, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Mmes Brugnera, Burillon, Burrinand, MM. Butin, Casola, Charlot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mmes Corsale, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Fenech, Forissier, Fromain, Gachet, Mmes Gailliot, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Giraud, MM. Gomez, Gouverneyre, Guiland, Mme Guillemot, MM. Guimet, Havard, Mme Hobert, M. Huguet, Mme Iehl, MM. Jeandin, Lavache, Mme Le Franc, M. Lebuhotel, Mmes Lecerf, Leclerc, MM. Lung, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mme Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Piantoni, Picard, M. Piegay, Mmes Pietka, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Roustan, Rudigoz, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, MM. Sécheresse, Sturla, Mme Tifra, MM. Uhlrich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Vial, Vincendet, Mme Vullien.

Absents excusés : MM. Da Passano (pouvoir à M. Brumm), Galliano (pouvoir à M. Grivel), Barral (pouvoir à M. Vial), Blachier (pouvoir à M. Bernard), Buffet (pouvoir à M. Cochet), Cachard (pouvoir à Mme Ait-Maten), Collomb (pouvoir à M. Kimelfeld), Coulon (pouvoir à Mme Gailliot), Mme Crespy (pouvoir à Mme Basdereff), MM. Devinaz (pouvoir à M. Bret), Genin (pouvoir à Mme Pietka), Hamelin (pouvoir à M. Guiland), Mmes Reveyrand (pouvoir à Mme Gandolfi), Servien (pouvoir à M. Vaganay).

Absents non excusés : MM. Aggoun, Passi.

Conseil du 17 septembre 2018**Délibération n° 2018-2955**

commission principale : développement économique, numérique, insertion et emploi

objet : **Vie étudiante - Appel à projets Initiatives étudiantes**

service : Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'innovation et de l'action économique

Le Conseil,

Vu le rapport du 23 août 2018, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

I - Contexte

La Métropole de Lyon est le second site d'enseignement supérieur français, avec plus de 150 000 étudiants (dont 23 000 étudiants internationaux), 11 500 chercheurs et enseignants chercheurs. Elle dispose d'une fonction "académique" de qualité, grâce à la présence de nombreux établissements d'enseignement supérieur et de recherche publics et privés de renom.

Concernant la vie étudiante, Lyon arrive en 1^{ère} place du classement des "villes où il fait bon étudier", établi en 2017 par le magazine l'Étudiant. La Métropole est reconnue pour son attractivité, la qualité de son offre de formations et le cadre de vie agréable et dynamique dont bénéficient ses étudiants. Parmi les équipements dont peuvent disposer les étudiants, se distingue la Maison des étudiants : située au cœur du 7^e arrondissement de Lyon, elle accueille en résidence une cinquantaine d'associations étudiantes, les accompagne dans leurs projets de développement, fait naître des initiatives et valorise les actions et projets incubés en son sein. Ce lieu de valorisation des initiatives étudiantes contribue pleinement au développement et à l'attractivité de notre territoire.

Depuis la création du service commun "Université et Vie étudiante" entre la Métropole et la Ville de Lyon au 1^{er} janvier 2016, la Métropole poursuit et développe, au titre des 2 collectivités, les actions dans le domaine de la vie étudiante. Dans ce cadre, la Ville de Lyon continue à soutenir la vie étudiante à travers sa participation financière annuelle au service commun. S'agissant du soutien aux associations étudiantes (subventions ou cotisations), 2 budgets distincts ont été conservés en 2018 : 14 000 € pour la Ville de Lyon et 22 000 € pour la Métropole, permettant de financer le soutien aux actions dédiées à la vie étudiante, en fonction de leurs compétences.

II - Les objectifs poursuivis par la Métropole

Les étudiants, parce qu'ils sont de jeunes apprenants, inventent les pratiques de demain. Ils se servent des connaissances qu'ils acquièrent mais, surtout, ils expérimentent tous les usages, notamment, technologiques du présent. Ils sont aussi des relais d'opinion et des vecteurs de notoriété au service du territoire. Les activités qui ne relèvent pas de leurs études sont, souvent, pour les étudiants, un excellent moyen d'expérimenter leur savoir-faire et leur savoir-être. À travers ces expériences, ils démontrent leurs talents, leurs valeurs et esquissent des potentiels.

Ces activités sont encouragées et soutenues par tous les acteurs de la vie étudiante, car elles contribuent à l'animation des campus et des lieux de vie universitaire. Elles sont également fortement encouragées par les territoires qui ont su voir dans ces "jeunes acteurs urbains", un vivier d'enrichissement et de renouvellement sociétal permanent. La Ville de Lyon s'est investie précocement dans ce domaine.

La Métropole souhaite poursuivre la valorisation et la promotion des initiatives étudiantes. Au travers du soutien apporté, il s'agit d'accompagner le développement d'initiatives étudiantes ou de projets en lien avec les étudiants, de révéler des projets qui contribuent à l'attractivité et au rayonnement du territoire à l'international, de valoriser des actions qui favorisent l'expérimentation, l'innovation, l'acquisition de savoir-être et de compétences, indispensables à une bonne insertion économique et sociale.

La Métropole souhaite ainsi inciter les étudiants à devenir des acteurs à part entière de la société, leur offrir la possibilité de réaliser leurs projets à l'échelle de la cité, dans tous les champs du développement urbain et économique. Au travers de la mise en visibilité de ces actions, il s'agit d'inscrire définitivement l'agglomération parmi les métropoles étudiantes au niveau européen.

Dans ce contexte, la Ville de Lyon et la Métropole lancent une procédure commune d'appel à projets pour soutenir les initiatives étudiantes et les actions qui favorisent leur développement : "Initiatives étudiantes". L'attribution et le financement de ces initiatives restent de la seule compétence de chacune des instances délibératives des 2 collectivités, au regard de leurs compétences propres.

La 1^{ère} édition de l'appel à projets "Initiatives étudiantes" se déroule en 2 phases, sur les 2 années 2018 et 2019, avec les objectifs suivants :

- accompagner le développement d'initiatives associatives étudiantes ou d'actions associatives qui les soutiennent, en tant qu'elles contribuent à la vie de la cité,
- révéler les projets qui favorisent l'attractivité et le rayonnement du territoire à l'international,
- stimuler l'engagement des jeunes dans les problématiques sociétales pour qu'ils s'impliquent dans les défis citoyens,
- valoriser les actions qui favorisent l'expérimentation et l'innovation, pour une bonne intégration sociale et économique.

L'ensemble de ces projets et événements doit être organisé par des associations étudiantes ou destiné principalement aux étudiants et doit se dérouler sur le territoire de la Métropole.

III - Les thématiques et les critères de sélection des projets :

Les projets et initiatives d'intérêt pour la Ville de Lyon et la Métropole portent sur les 4 thématiques suivantes :

1° - Le développement des pratiques et des événements artistiques culturels ou sportifs

Critères de sélection :

- l'ouverture au plus grand nombre d'étudiants et au grand public,
- l'intégration sur le territoire de la Ville de Lyon et de la Métropole,
- la qualité des productions,
- le nombre de participants.

2° - L'engagement au service de la société : citoyenneté, solidarité, développement durable, lutte contre toutes les formes de discriminations

Critères de sélection : la pertinence du projet au vu de :

- l'ouverture aux étudiants et au grand public de la Ville de Lyon et de la Métropole,
- l'intégration sur le territoire de la Ville de Lyon et de la Métropole,
- la qualité des diagnostics et des analyses qui fondent le projet.

3° - Le rayonnement et l'attractivité internationale

Critères de sélection :

- les actions d'accueil et d'intégration qui valorisent le territoire de la Ville de Lyon et de la Métropole,
- la qualité de l'offre d'accueil : outils, événements, lieux, intervenants, etc.,
- la cohérence ou la complémentarité de l'offre avec les actions proposées par les acteurs urbains et universitaires.

4° - La professionnalisation, l'insertion économique

Critères de sélection : la pertinence du projet au vu :

- des actions qui accompagnent l'apprentissage de la conduite de projet, l'expression, l'animation d'équipe,
- des expérimentations qui développent des compétences et des savoir-être pour une meilleure intégration sociale.
- du développement de l'esprit d'entreprendre, de la créativité et de l'innovation.

IV - Modalités de participation et déroulement de l'appel à projets "Initiatives étudiantes" 2018/2019

1° - Les critères d'éligibilité sont les suivants :

- l'appel à projet est ouvert aux associations étudiantes et aux associations qui ont pour objet l'accompagnement des étudiants,
- les associations doivent être implantées sur le territoire de la Métropole et/ou avoir une antenne sur la Métropole si elles sont nationales,
- les initiatives des porteurs de projets doivent contribuer à l'intérêt général,
- les initiatives des porteurs de projets doivent contribuer à l'intérêt local,
- les projets retenus pourront être subventionnés soit par la Ville de Lyon, soit par la Métropole,
- le montant total de la subvention accordée sera plafonné à 50 % du montant total du budget prévisionnel. Le financement du projet doit reposer sur d'autres sources de financement.

2° - Modalités et calendrier de l'appel à projets

Les demandes de financement devront être envoyées ou déposées, dans les délais prévus, auprès du service commun de l'enseignement supérieur et de la vie étudiante de la Ville de Lyon et de la Métropole.

Elles seront instruites par ce service, dans le calendrier prévisionnel suivant :

- phase 1 : lancement de l'appel à projets le 1^{er} octobre 2018 :
 - . clôture de dépôt des dossiers : le 2 novembre 2018,
 - . présentation de la délibération relative aux subventions des projets retenus, lors d'un Conseil métropolitain sur le 1^{er} trimestre 2019 ;
- phase 2 : lancement de l'appel à projets le 2 avril 2019 :
 - . clôture de dépôt des dossiers : le 2 mai 2019,
 - . présentation de la délibération relative aux subventions des projets retenus, lors d'un Conseil métropolitain sur le second semestre 2019.

Le montant de l'enveloppe budgétaire prévisionnelle dédiée aux 2 phases de l'appel à projets "Initiatives étudiantes" 2019, est de 22 000 €, sous réserve du vote de celle-ci dans le budget 2019 par le Conseil métropolitain ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission développement économique, numérique, insertion et emploi ;

DELIBERE

1° - Approuve le principe du lancement de l'appel à projets "Initiatives étudiantes" en 2 phases, suivant les critères d'attributions, les modalités et les calendriers tels que décrits dans le rapport, pour les 4 thématiques suivantes :

- le développement des pratiques et des événements artistiques, culturels ou sportifs,
- l'engagement au service de la société : citoyenneté, solidarité, développement durable, lutte contre toutes les discriminations,
- le rayonnement et l'attractivité internationale,
- la professionnalisation et l'insertion économique.

2° - Autorise monsieur le Président à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 19 septembre 2018.

.